

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 14
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2022

Date de publication : 21 décembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le 16 décembre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Benoît MEILHAC, et Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à M. Fabrice THERVILLE, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet : 2022/1612/080 – *Demande de subvention du conseil Départemental pour les travaux d'amélioration de l'habitat dans deux appartements communaux.*

Monsieur le Maire fait savoir que des travaux sont nécessaires dans deux logements situés au-dessus de l'école. Les travaux portent sur le changement de fenêtres et de volets afin d'améliorer la performance énergétique de ces logements. Le montant des travaux s'élève à 16 052.47€ TTC soit 14 931.08 € HT. Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet 2023 (volet 2- Fiche 2.12).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter, à ce titre, la subvention suivante : L'Appel à projet 2023 (volet 2 – Fiche 2.12) du Département de Saône-et-Loire,

- Coût prévisionnel de l'opération :
- HT 14 931.08 €
- TVA 1 094.39 €
- **TTC 16 025.47 €**

D'autoriser le Maire à :

- Signer la demande de subvention et les pièces du dossier,
- Signer les conventions afférentes ;
- Solliciter les arrêtés attributifs de subvention ;
- Signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire
Pour avoir été reçu le
21 DEC. 2022
EN PREFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE

Pour copie certifiée conforme
Le 19 décembre 2022,
Le Maire, Robert LUQUET

